



Pension alimentaire minimum lors d'un re-calcul

Par **flofloemrick**, le **21/02/2013** à **17:46**

Bonjour,

Je vis avec mon fils, dont j'ai la garde, et mon nouveau compagnon. Séparée depuis plus de 10 ans avec le papa de mon fils, il me verse cependant depuis notre séparation une pension alimentaire pour celui-ci..A ce jour,il se sépare de sa femme avec laquelle il a eu une petite fille. De ce fait, il veut que la pension de notre fils soit re-calculée vu sa nouvelle situation (a savoir qu'il aura sa fille en garde alternée en accord avec la maman).Je vis donc avec mon compagnon depuis 8 ans et nous faisons construire actuellement une maison. Mes questions sont les suivantes : le fait de partager ma vie avec quelqu'un va t-il rentrer en compte ? Le crédit de la maison qui se construit va t-il également rentrer en compte ? Y a t-il un montant minimum pour la pension ?

PS : le salaire du père de mon fils est supérieur au mien biensûr. Merci par avance de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **21/02/2013** à **19:40**

bonjour, le calcul de la pension se fait en fonction des revenus et charges des 2 parents, les revenu de votre compagnon ne sont tenus compte qu'au sens où ils font baissés vos propres charges. le crédit de votre maison sera une charge pour vous. Certains parents n'ont plus de revenu (ou tres peu)et n'ont ps de pension à payer, cordialement